



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Centres de santé bretons

Question écrite n° 41991

### Texte de la question

M. Jean-Luc Bourgeaux appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les inquiétudes des centres de santé bretons. Depuis maintenant plus de 50 ans, de nombreux centres réalisent des soins curatifs, éducatifs et préventifs majoritairement au domicile des patients, sur prescription médicale ou hospitalière. Ces structures sont porteuses d'une démarche d'accès aux soins pour tous et de réponse à la désertification médicale en facilitant l'intégration des médecins généralistes ou d'autres professionnels de santé au sein de leurs équipes. En pratiquant le tiers payant, elles favorisent l'accès aux soins des publics les plus précaires. Avec l'entrée en application des augmentations du Ségur de la santé et celles prévues par les conventions collectives, qui se matérialiseront par une augmentation en moyenne de 15 % de la masse salariale pour beaucoup de centres de santé dès le 1<sup>er</sup> octobre 2021, la situation devient préoccupante car l'activité de ces structures de premier recours ne peut pas absorber ces augmentations légitimées par le Ségur de la santé. À courte échéance, si rien n'est envisagé, c'est l'ensemble de ces activités qui vont être placées en grande difficulté laissant un grand nombre de patients sans réponse à leurs besoins de soins. Les centres de santé et les infirmiers qui y exercent ne peuvent pas rester les oubliés des mesures de revalorisation des métiers du soin à domicile dont la crise a mis en lumière l'urgente nécessité. Il lui demande donc de lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend prendre afin de garantir la pérennité de ces structures qui favorisent l'accès aux soins pour tous et qui sont génératrices d'emploi sur les territoires.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Bourgeaux](#)

**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (7<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41991

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [19 octobre 2021](#), page 7641

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)